



Ville d'Esch-sur-Alzette  
Secrétariat  
Annonce publique de la séance :  
le 3 juillet 2020  
Convocation des conseillers :  
le 3 juillet 2020



## Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance du 10 juillet 2020

**Présents :** Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Daniel Codello, Mike Hansen, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Marc Baum, Daliah Scholl, Jeff Dax, Luc Theisen, Catarina Simões, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

**Excusés :** Line Wies, Conseiller

## Le Conseil Communal;

**Objet :** 4.3. Convention 2020 relative aux Services pour personnes adultes; décision

Vu la convention signée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Ministère de la Famille et de l'Intégration concernant le secteur des services pour personnes adultes seules ou avec enfants pour l'année 2020;

Considérant que l'Etat prend en charge les frais de personnel dans la mesure de la structure définie par le relevé du personnel joint à la présente convention et des disponibilités budgétaires;

Considérant que la présente convention entre en vigueur le 1er janvier 2020; qu'elle est conclue pour la durée d'une année et elle est reconduite tacitement d'année en année, sauf résiliation dans les formes prévues par les Conditions générales;

Vu les conditions générales et prestations fixées dans la convention;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi communal, tel que modifiée, et la loi du 24 juin 2020 portant introduction de mesures temporaires relatives à la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et à la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile dans le cadre de la lutte contre le Covid-19,

Tous les membres du conseil communal étant présents physiquement sauf la conseillère WIES Line (procuration),

**approuve  
à l'unanimité**

la convention précitée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Ministère de la Famille et de l'Intégration concernant le secteur des services pour personnes adultes seules ou avec enfants pour l'année 2020.

en séance

date qu'en tête